

**Sociologie 2 : Intégration, conflit et changement social**  
**Ch.1 : Quels liens sociaux dans les sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?**

**Hugo Lapierre**  
**Académie d'Orléans-Tours**

**INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES** : Après avoir présenté l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim, on montrera que les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes. On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail, État) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale.

Acquis de première : socialisation, capital social, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux

NOTIONS : Solidarité mécanique/organique, cohésion sociale

**Problématiques** : Quelles sont les principales formes de solidarité dans les sociétés traditionnelles et dans les sociétés modernes ? Le développement de la solidarité organique implique-t-il la disparition de lien reposant sur une solidarité de type mécanique ? Affaiblissement ou recomposition du lien social dans les sociétés modernes ? Les transformations du lien social remettent-ils en cause la fonction d'intégration assurée par la famille, l'école, le travail, l'Etat ?

I. L'évolution des formes de solidarité selon Durkheim

A. De la solidarité mécanique à la solidarité organique

B. La persistance de liens reposant sur une solidarité mécanique dans les sociétés modernes

II. Primat de l'individu et transformation des liens sociaux.

III. Les principales instances d'intégration face aux mutations socioéconomiques et à la montée de l'individualisme

A. La famille

B. L'école

C. Le travail

D. L'Etat

# I. L'évolution des formes de solidarité selon Durkheim

## A. De la solidarité mécanique à la solidarité organique

*Les citations de Durkheim présentes dans les trois premiers documents sont tirées de De la division du travail social, thèse de doctorat d'Emile Durkheim, soutenue en 1893.*

Document 1 :

Durkheim formule la question à l'origine de sa thèse de la façon suivante : « Comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? ». En d'autres termes, une société composée d'individus de plus en plus différenciés est-elle encore vraiment une société et, si oui, comment ? Durkheim remarque que les deux mouvements d'autonomie et de dépendance se poursuivent parallèlement et déclare à la fin de la préface de la première édition : « Il nous a paru que ce qui résolvait cette apparente antinomie, c'est la transformation de la solidarité sociale, due au développement toujours plus considérable de la division du travail. Voilà comment nous avons été amenés à faire de cette dernière l'objet de cette étude »

Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, 2010

1. Quelle apparente contradiction est soulevée par Durkheim ?
2. Illustrez ce double mouvement d'autonomisation et de dépendance de l'individu à l'égard de la société ?
3. Quel changement social de long terme permet d'expliquer ce double mouvement ?

Document 2 :

La solidarité mécanique est, pour employer l'expression de Durkheim, une solidarité par similitude. Quand cette forme de solidarité domine une société, les individus diffèrent peu les uns des autres. Membres d'une même collectivité, ils se ressemblent parce qu'ils éprouvent les mêmes sentiments, parce qu'ils adhèrent aux mêmes valeurs, parce qu'ils reconnaissent le même sacré. La société est cohérente et les individus ne se sont pas encore différenciés.

La forme opposée de solidarité, dite organique, est celle dans laquelle le consensus, c'est à dire l'unité cohérente de la collectivité, résulte de, ou s'exprime par, la différenciation. Les individus ne sont plus semblables, mais différents ; et d'une certaine façon, c'est parce qu'ils sont différents que le consensus se réalise.

Durkheim appelle organique une solidarité fondée sur la différenciation des individus par analogie avec les organes de l'être vivant, qui remplissent chacun une fonction propre et, ne se ressemblant pas, sont tous cependant indispensables à la vie.

Les deux formes de solidarités correspondent, dans la pensée de Durkheim, à deux formes extrêmes d'organisation sociale. Les sociétés que l'on appelait, il y a un demi-siècle, primitives, et que l'on appelle aujourd'hui plutôt archaïques, (...) sont caractérisées par la prédominance de la solidarité mécanique. Les individus d'un clan sont pour ainsi dire interchangeables. Il en résulte, et c'est une des idées essentielles de la pensée de Durkheim, que l'individu n'est pas historiquement premier. La prise de conscience de l'individualité

découle du développement historique lui même. Dans les sociétés primitives, chacun est ce que sont les autres ; dans la conscience de chacun dominant, en nombre et en intensité, les sentiments communs à tous, ou sentiments collectifs.

Raymond Aron, Les étapes de la pensée sociologique, 2002 (première édition 1976)

### Document 3 :

Pour parvenir à cette opposition entre solidarité mécanique et solidarité organique, Durkheim avait au préalable élaboré d'autres concepts. En premier lieu, celui de conscience collective qui définit comme « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société ». Elle forme selon lui un système déterminé qui a sa vie propre et correspond au « type psychique de la société, type qui a ses propriétés, ces conditions d'existence, son mode de développement, tout comme le type individuel, quoi que d'une autre manière ». Cette définition permet de distinguer les sociétés traditionnelles et les sociétés modernes. Dans les premières, la conscience collective couvre la plus grande partie des existences individuelles tant les sentiments sont éprouvés en commun et tant les rites qui caractérisent la vie sociale sont définis avec précision. La signification des actes et des croyances s'impose à tous. L'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe. Dans les secondes, la conscience collective s'affaiblit. La marge d'interprétation individuelle des interdits sociaux s'étend et le contrôle social diminue. L'unité de la société apparaît plus faiblement. (...)

Durkheim ne s'est d'ailleurs pas tenu à ce seul concept. Pour construire sa démonstration, il insiste dès le premier chapitre du livre I sur la relation entre la solidarité et le droit. Plus les relations entre les membres d'une société sont soutenues, plus la solidarité entre eux a des chances d'être intense. Il souligne que « le nombre de ses relations est nécessairement proportionnel à celui des règles juridiques qui les déterminent ». Ce constat le conduit à distinguer deux espèces de règles juridiques selon les différentes sanctions qui y sont attachés : le droit répressif, qui sanctionne les fautes et les crimes, et le droit restitutif, qui n'implique pas nécessairement une souffrance infligée à l'agent, mais consiste seulement à remettre les choses en l'état et à organiser la coopération entre les individus. (...) Bien que le droit répressif existe dans toute société, il caractérise davantage les sociétés à solidarité mécanique, puisque la multiplication des sanctions révèle la force de la conscience collective et l'obligation de faire respecter les interdits sociaux. Le droit restitutif correspond aux sociétés à solidarité organique. Il reflète la nécessité d'une organisation susceptible d'assurer une existence coordonnée entre les membres différenciés d'une même société. Il est par essence coopératif, qualificatif qu'utilise également Durkheim pour le définir.

Serge Paugam, Le lien social, PUF, 2010

1. Caractérisez précisément dans deux paragraphes les deux formes de solidarités identifiées par Durkheim.



## **B. La persistance de liens reposant sur une solidarité mécanique dans les sociétés modernes**

### Document 5

Les sociologues contemporains sont plus sensibles à l'entrecroisement, au sein même des sociétés modernes, de liens sociaux de nature différente, les uns renvoyant à la solidarité organique, les autres à la solidarité mécanique. En d'autres termes, les liens issus de la complémentarité des fonctions n'ont pas entièrement dissous les liens plus anciens issus de l'homogénéité des croyances et des pratiques. On pourrait même dire que l'affaiblissement de la conscience collective et le risque de dissolution des valeurs ont fait naître dans certains cas des formes de résistance à l'interdépendance généralisée sous la forme de regroupements communautaires. Le débat actuel sur le communautarisme illustre, sous son caractère souvent radical, la volonté de certains d'opter pour une organisation sociale plus proche de la solidarité mécanique que de la solidarité organique.

Serge Paugam, *ibid.*

### Document 6 :

Contrairement aux affirmations de Durkheim, il ne semble pas que les loyautés fondées sur la coutume locale, la langue, le dialecte et l'appartenance ethnique ou la parenté aient véritablement décliné. [...] Ce qui soude ces groupes ce sont les liens du sang, ou encore un engagement total au service d'une cause commune ; l'adhésion et l'obéissance se doivent en général d'être inconditionnelles, et les procédures de punition ou d'exclusion sont souvent empreintes de passion. On pourrait dès lors avancer que ces formes néo-primordiales – localités et régions, groupes ethniques, mouvements sociaux – sont en quelque sorte un substitut fonctionnel ou une réponse au déclin des formes primordiales traditionnelles – église, village, parenté et voisinage. En approfondissant cette idée, je retrouve Durkheim lorsqu'il explique qu'il est faux de voir le passage de la société moderne comme le déclin général de la solidarité car il s'agit plutôt d'une transition vers un nouveau type de solidarité. Cependant, je me sépare de lui pour affirmer qu'il n'y a pas eu déclin de la solidarité mécanique primordiale mais qu'elle a plutôt, elle aussi, pris une forme nouvelle.

Neil Smelser, *Le Lien problématique entre différenciation et intégration*, PUF 1994.

1. Expliquez en quoi les groupes cités dans les deux documents précédents relèvent en partie d'une solidarité de type mécanique ?
2. Citez d'autres types de groupes qui relèvent de l'adhésion forte à des valeurs communes et révèlent ainsi le maintien d'une solidarité de type mécanique.

Document complémentaire 10 p 239 (Magnard) : Les relations dans le ghetto

## **II. Primat de l'individu et transformation des liens sociaux**

### Document 7:

Depuis quelques années, domine l'impression d'une société qui se défait et d'une crise du lien social. Cette crainte n'est pas nouvelle. Elle apparaît dès le XIXe siècle. L'Occident a inventé avec la révolution française, une société qui rompt avec les sociétés traditionnelles, dites « holistes », centré sur le « tout » comme principe de base, une société paradoxale, une société individualiste, centrée sur l'individu comme cellule de base. (...)

Le fait que les individus contemporains soient individualisés ne signifie pas qu'ils aiment être seuls, que leur rêve soit la solitude. Il veut dire que ces individus apprécient d'avoir plusieurs appartenances pour ne pas être liés par un lien unique. Pour exprimer schématiquement, le lien social serait composé de fils moins solide que les fils antérieurs, mais ils en comprennent nettement plus. (...) La multiplication des liens d'appartenance engendre une diversité des liens qui, pris un à un, sont moins solides, mais qui, ensemble, font tenir et les individus et la société. Pour en rester à la métaphore religieuse pour exprimer le lien social, la religion des temps modernes est nettement moins monothéiste. Le polythéisme des dieux et des valeurs crée une impression de désordre, mais on en oublie trop l'intérêt : rendre compatible le respect de l'individu et son adhésion à des collectifs. C'est en pouvant se déplacer d'un groupe à un autre, en pouvant prendre distance de ses proches, que l'individu individualisé peut à la fois se définir comme un membre d'un groupe et comme doté à la fois d'une personnalité indépendante et autonome.

François de Singly, Les Uns avec les autres – Quand l'individualisme crée du lien, Armand Colin, 2003.

1. Quelles inquiétudes sont associées à la montée de l'individualisme ?
2. L'individualisme est-il forcément synonyme d'égoïsme et de délitement du lien social ?

#### Document 8:

Le primat de l'individu a des conséquences importantes sur les liens sociaux et comporte une autre dimension qu'il ne faut pas négliger : l'individualisation s'accompagne également d'une fragilisation des individus. Des conditions socioéconomiques précises doivent être réunies pour permettre aux individus de s'individualiser. Les liens de dépendance personnelle (parenté, paternalisme, patronage) reculent tandis que les relations plus impersonnelles progressent à travers la médiation d'institutions (droit du travail associé au salariat, Etat-providence et redistribution, administration et services publics) qui participent positivement à l'autonomie de l'individu. Que se passe-t-il lorsque ces conditions ne sont pas réalisées ? Pour Robert Castel, la promotion du salariat a été historiquement indissociable de la promotion de l'individu puisqu'elle a conduit à diminuer les tutelles traditionnelles et les liens de subordination. Mais, il convient de bien souligner que c'est par l'intermédiaire de collectifs que des protections sociales ont pu être mises en place et contribuer à l'autonomie des individus. L'affaiblissement de ces collectifs entraîne le recul des protections et débouche sur un individualisme négatif, c'est-à-dire un individualisme par soustraction d'attaches, de protections, de statut et de reconnaissance. La désaffiliation décrit ainsi les mécanismes qui amoindrissent l'intégration par le travail et appauvrissent les liens sociaux et familiaux.

Extrait fiche eduscol, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

1. Expliquez la phrase soulignée.
2. Que désigne le processus de désaffiliation ?

#### Document 9 :

Je propose de définir chaque type de lien social à partir des deux dimensions de la protection et de la reconnaissance. Les liens sont multiples et de natures différentes, mais ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaire à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut

mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaire, professionnelle, sociale...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vital, de reconnaissance. (...)

Dans le prolongement de cette réflexion, quatre grands types de liens sociaux peuvent être distingués : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté.

Type de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de filiation (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité inter-générationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
Lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective par similitude
Lien de participation organique (entre acteur de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
Lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

Serge Paugam, Ibid

1. Relevez les définitions des fonctions de protection et de reconnaissance assurées par les différents types de liens sociaux

2. Complétez le tableau précédent en donnant des exemples de protection et de reconnaissance fournies par chacun des quatre types de lien sociaux

La rupture des liens sociaux

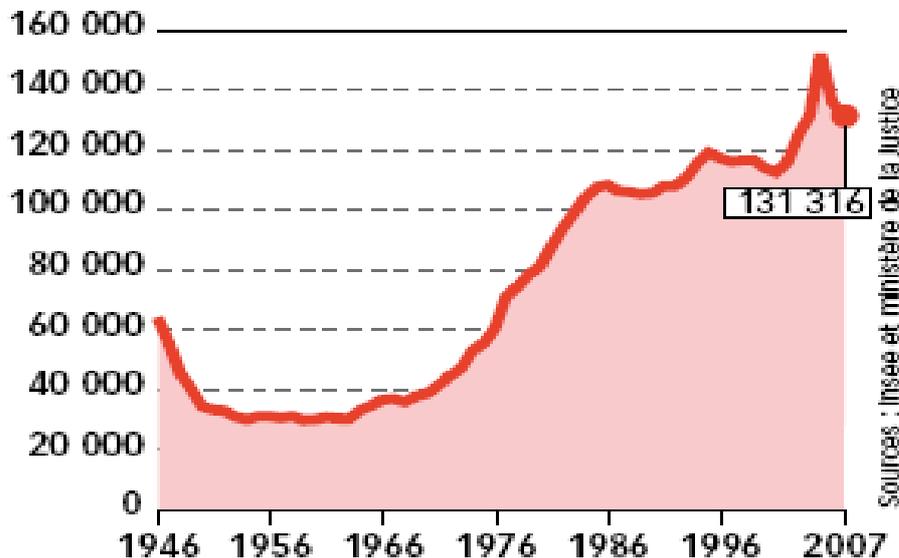
	Déficit de protection	Déni de reconnaissance
Lien de filiation		
Lien de participation élective		
Lien de participation organique		
Lien de citoyenneté		

1. Complétez le tableau en illustrant par des situations précises le déficit de protection et le déni de reconnaissance résultant de la rupture de chacun des types de lien.

### III. Les instances d'intégration face aux mutations socio-économiques et à la montée de l'individualisme

#### A. La famille

Document 10 : L'évolution de la divortialité en France



1. En quoi l'évolution constatée peut être interprétée comme le signe d'un accroissement de l'autonomie caractéristique de l'individualisme ?

Document 11 :

La famille moderne consacre également l'individuation tendancielle des relations sociales, dont l'égalisation progressive de ses membres constitue un des aspects visibles. Le souci du respect des individualités peut conduire à différer les engagements, mais également parfois les refuser. Il en est ainsi du célibat : en se banalisant, il a perdu son caractère d'« anormalité sociale » ou de synonyme de modicité des ressources sociales qui rendait difficile l'accès au mariage. Ce refus du mariage loin d'être subit pourrait au contraire résulter d'une stratégie visant à éviter les désagréments du mariage. Tout se passe comme si l'investissement dans le mariage générerait chez les femmes un arbitrage à réaliser entre la carrière de son mari, la sienne et l'éducation des enfants. Ce cruel dilemme peut conduire certaines femmes - celles qui possèdent la dot scolaire la plus forte, pour reprendre l'expression de l'auteur, c'est-à-dire un niveau de diplôme relativement élevé - à envisager soit la cohabitation (moins défavorable à la carrière féminine), soit le célibat. (...)

La prise en compte de l'individualité au sens de la famille conduit à devoir préserver, en son sein, les territoires de chacun de ses membres. L'intrusion des autres membres doit prendre les formes afin de respecter l'intimité personnelle. Cette reconnaissance d'une identité irréductible au rôle familial conduit à admettre des comportements chez l'autre que l'on tolère sans nécessairement les approuver.

Philippe Riutort, Précis de sociologie, collection *Major*, PUF, 2004

1. Expliquez pourquoi certaines femmes sont susceptibles de « choisir » le célibat ?
2. Expliquez le passage souligné.

## Document 12

Selon C. Attias-Donfut, l'orientation dominante des solidarités familiales s'établit aujourd'hui en direction des jeunes qui reçoivent des dons en nature et en espèces, à la fois de leurs parents et de leurs grands-parents.

Les solidarités familiales prennent aujourd'hui essentiellement trois formes : soutien domestique, soutien financier, soutien réticulaire :

- les services domestiques rendus sur la première composante des entraides entre famille. (...)

- les transferts financiers correspondent au deuxième grand domaine de solidarité familiale. Ces flux financiers s'établissent de façon continue tout au long de la vie, le plus souvent en ligne directe, des ascendants aux descendants.

-le troisième domaine concerne l'accès à autrui. Cette fois, les ressources mobilisées sont sociales (relation, connaissance, information) et exigent une organisation souple, dites « en réseau » de la parenté. (...)

(...) Si les solidarités intergénérationnelles témoignent dans leur ensemble d'une grande vitalité, elles sont inégalement développées. Les différences entre les solidarités familiales s'expliquent tout d'abord par les inégalités de ressources. (...) C'est ainsi que les mêmes familles cumulent les privilèges ou les handicaps sous les trois formes de capital (culturel, économique et social). (...) D'une manière générale, les inégalités sociales se trouvent ainsi renforcées par l'intensité des solidarités familiales selon la catégorie socio-professionnelle : les catégories les plus protégées par leur famille sont celles qui risquent le moins l'exclusion. A l'inverse, les catégories populaires, principales destinataires des politiques publiques de protection sociale, sont celles où ces échanges familiaux sont les moins développés.

Par ailleurs, les transmissions patrimoniales engendrent de fortes inégalités, de ressources mais aussi des inégalités des chances dans tous les domaines : niveau de vie, éducation, mobilité sociale... (...)

Les solidarités privées ne sauraient donc compenser le système public de redistribution.

Alain Beitone et alii. Sciences sociales, Dalloz, 2009

1. Peut-on parler d'un affaiblissement de la fonction d'intégration jouée par la famille ?

(Répondez en vous appuyant sur les 2 documents précédents mais aussi en mobilisant vos connaissances sur le processus de socialisation)

2. Quel est le risque pour la cohésion sociale de faire compenser par la solidarité familiale un éventuel recul de la solidarité nationale ?

## B. L'école

### Document 13 :

Dans la France républicaine, l'institution scolaire a longtemps poursuivi avant tout des objectifs d'unification nationale et de socialisation civique. Jusqu'à la fin de la IIIe République (1870-1940) l'objectif essentiel est de généraliser l'instruction primaire publique, obligatoire dans les textes depuis 1882. La généralisation de l'instruction élémentaire au XIXe siècle avait pour objectif prioritaire non pas de mettre en place le règne de la méritocratie et de favoriser l'ascension sociale, mais de donner accès à une instruction de base permettant d'exercer ses droits de citoyen. L'école républicaine de Jules Ferry fait coexister deux « ordres », un ordre secondaire avec ses lycées et ces petites

classes (payantes), pour les enfants de milieux aisés et, pour les enfants du peuple, un ordre primaire dont les ambitions pédagogiques ne doivent pas être trop élevées pour ne pas nourrir trop d'espoir de mobilité sociale au risque de former, dit-on alors, des « déclassés ». Que ces deux ordres aient chacun leur public n'apparaît pas comme choquant à cette époque : c'est la société qui est injuste, et non l'école dès lors qu'elle parvient à pousser quelques boursiers valeureux aux plus hautes places.

Marie Duru-Bellat in O. Galland et Y. Lemel (dir.), La société française, A Colin, coll. Sociétales, 2011 (3ème édition)

1. Quelle est la fonction assignée à l'école sous la IIIème république ?

Document

14

### [1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3	33,7	34,8	34,7
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8	17,3	17,2	16,8
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7	11,5	12,3	12,8
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3	64,2

Source : ministère de l'éducation nationale

1. Comment a évolué le nombre de bachelier depuis 1970 ?

Document 15 :

Il ne fait aucun doute que l'évolution la plus forte du dernier demi-siècle est la montée générale des taux de scolarisation et l'élévation corollaire du niveau d'instruction de l'ensemble de la population, avec pour contrecoup une baisse importante de la part des personnes peu instruites : en 1982, sur l'ensemble des personnes âgées d'au moins 16 ans ayant terminé leurs études, près de 6 sur 10 étaient sans diplôme ou dotés seulement d'un certificat d'étude ; 25 ans plus tard, en 2007, elles sont moins d'un tiers ; dans le même temps, alors qu'à peine 9 % étaient titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal à bac+2, ce pourcentage atteint 22% en 2007. Mais cette évolution que l'on s'accordera à juger positive et qui a sans nul doute un nombre important de conséquences sociales, économiques, culturelles ou politiques de tous ordres, a pris place dans un contexte économique et social qui en dresse les bornes et peut générer certains effets pervers. Parce qu'il ne suffit pas de créer des diplômes pour créer des emplois tout d'abord : l'élévation du niveau d'instruction des jeunes n'a pas entraîné de baisse de leurs difficultés d'insertion. Avec une autre conséquence, tenant aussi à la permanence d'inégalités sociales, à savoir que cette expansion des scolarités n'a pas entraîné non plus d'accroissement notable de la mobilité sociale entre générations, du moins à hauteur de l'expansion des scolarités. Les

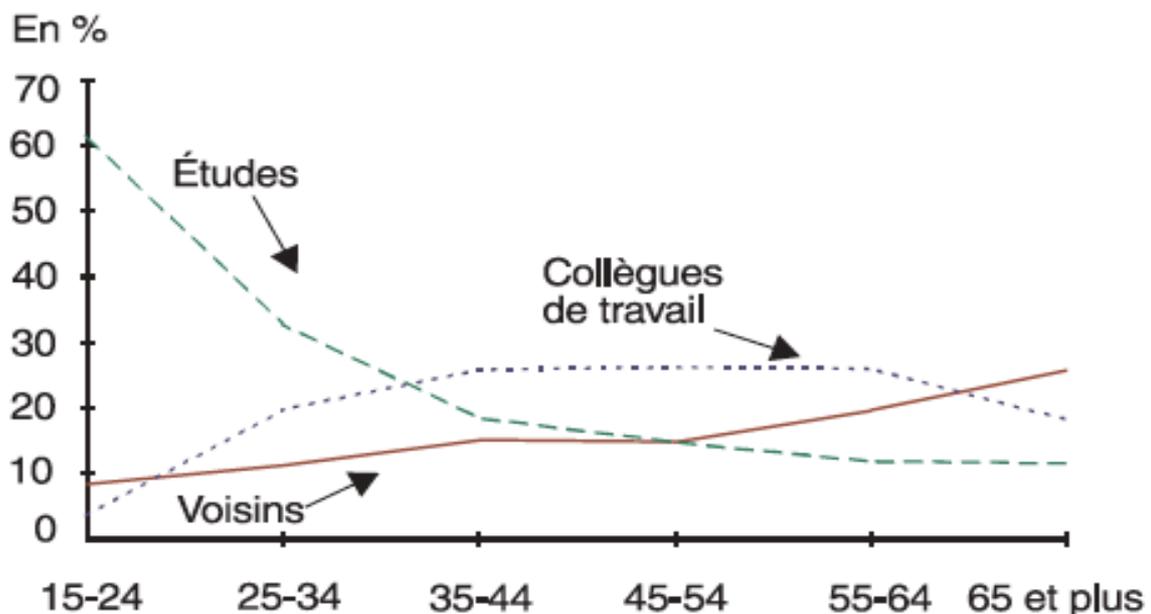
Français sont donc bien plus instruits, mais leurs destinées restent très inégales. Pour les mêmes raisons, et aussi du fait d'un chômage croissant, on assiste à un durcissement de la concurrence pour les emplois, qui fait apparaître la réussite scolaire comme un enjeu décisif. Ceci nourrit dans la jeunesse une inquiétude de plus en plus forte, bien plus forte que dans les pays voisins. Il est probable également que ces évolutions nourrissent chez les élèves un utilitarisme croissant assorti d'une perte de sens des apprentissages. Il est tout aussi probable que la souffrance de ce que Dubet appelle les « vaincus » du système sort bien aiguïlée de ces évolutions. Au total, ces évolutions de longue période interpellent sans doute le principe méritocratique lui-même et spécifiquement les limites de la méritocratie scolaire, tant que la société est inégale et se repose largement sur l'école pour assurer l'insertion des jeunes générations. Seule une modification radicale des relations entre formation et emploi, ou évidemment une atténuation sensible des inégalités sociales elles-mêmes, pourraient entraîner une réelle et durable démocratisation des scolarités.

M. Duru-Bellat in O. Galland et Y. Lemel (dir.), La société française, A Colin, coll. Sociétales, 2011 (3ème édition)

1. Rappelez ce qu'est la méritocratie.
2. A quel principe de justice sociale fait-elle référence ?
3. A partir du document et en mobilisant vos connaissances acquises lors de l'étude de la mobilité sociale, montrez que la fonction d'intégration de l'école est à la fois limitée et différenciée selon les élèves.

### C. Le travail

Document 16 : Structure du réseau amical en fonction de l'âge



source : Enquête « relation de la vie quotidienne et isolement », INSEE

1. Après avoir présenté le document, montrez que le travail joue un rôle important dans la sociabilité des individus.

#### Document 17 :

Le temps de travail demeure symboliquement et matériellement constitutif de la vie des individus. Le cycle de vie s'ordonne en grande partie autour de la période de la vie active : une part importante de la jeunesse est en formation, l'âge adulte celui de la pleine activité, la retraite désigne tout à la fois un niveau et un mode de vie qui ont à voir avec la période de la vie active. (...) Le travail apporte la reconnaissance sociale, le revenu qui permet à chacun de s'inscrire dans les normes de la consommation et par là même de s'insérer dans la vie sociale, la protection sociale, la structuration des temps sociaux, la construction du moi social. (...)

Dominique Schnapper soutient pour sa part que la société moderne est fondée sur la double valeur de l'individu citoyen et du producteur, que le citoyen moderne acquiert sa dignité en travaillant : « nous appartenons, que nous le regrettions ou non, à des sociétés organisées autour de la production des biens et des services, avec toutes les conséquences qui en découlent sur notre mode de vie, sur la hiérarchie des valeurs et des statuts sociaux, même sur les relations entre les individus à l'intérieur du couple ou entre parents et enfants (...).

Le travail a certes toujours deux visages : d'un côté, la pénibilité, les contraintes routinières, des dimensions aliénantes ; de l'autre, le moyen de se construire une dignité de citoyens et une identité sociale. (...) Le travail demeure la voie d'accès à l'identité et à la vie sociale, il est une machine à produire de l'identité sociale. Le travail est d'abord « socialisateur » ; sa perte conduit à des blocages identitaires qui nuisent à l'investissement dans d'autres formes d'activités ; le besoin d'un ancrage de chacun dans le travail demeure toujours très fort.

Bruno Flacher, Travail et intégration sociale, Breal, 2008

#### 1. Comment le travail conduit à l'intégration des individus ?

#### Document 18 :

Le lien de participation organique se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. Selon Durkheim, ce qui fait le lien social dans les sociétés modernes – la solidarité organique –, c'est avant tout, on l'a vu, la complémentarité des fonctions, laquelle confère à tous les individus, aussi différents soient-ils les uns des autres, une position sociale susceptible d'apporter à chacun à la fois protection élémentaire et le sentiment d'être utile. (...) La mise en place d'un système d'assurance sociale obligatoire fondée sur l'activité et l'emploi a contribué à modifier le sens même de l'intégration professionnelle. Pour analyser le lien de participation organique, il faut prendre en considération non seulement le rapport au travail conformément à l'analyse de Durkheim, mais aussi le rapport à l'emploi qui relève de la logique protectrice de l'État social. (...)

Le travail peut être un facteur d'épanouissement, mais aussi de frustration, voire d'aliénation. L'emploi peut être stable et assurer dans ce cas un statut social valorisé au-delà du monde du travail, mais peut être instable, ce qui expose les salariés à l'insécurité sociale. Au cours des 20 dernières années, le rapport au travail et le rapport à l'emploi se sont également transformés. De nouvelles contraintes liées aux évolutions technologiques et aux politiques de gestion des entreprises affectent le rapport au travail, tandis que l'évolution de l'économie et l'intervention des pouvoirs publics ont modifié le rapport à l'emploi. En ce sens, l'expression « avoir un travail » signifie pour les salariés la possibilité

de l'épanouissement dans une activité productive et, en même temps, l'assurance de garanties face à l'avenir. On peut donc définir le type idéal de l'intégration professionnelle comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi. On peut estimer que la première condition est remplie lorsque les salariés disent qu'ils éprouvent de la satisfaction au travail (...). La deuxième condition sera remplie si l'emploi exercé n'est pas aléatoire et s'il implique une certaine durée autrement dit, s'il permet au salarié de planifier son avenir. (...)

Ce type idéal qui conjugue satisfaction dans le travail et stabilité de l'emploi peut être qualifié d'*intégration assurée*. C'est à partir de ce type idéal de l'intégration professionnelle qu'il est possible d'étudier ses déviations, lesquelles constitueront autant de sources possibles d'insatisfaction pour le salarié. En reprenant les deux dimensions de base, on peut distinguer trois types de déviation par rapport à l'*intégration assurée* : l'*intégration incertaine* (satisfaction travail et instabilité de l'emploi), l'*intégration laborieuse* (insatisfaction au travail et stabilité de l'emploi) et l'*intégration disqualifiante* (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi). Cette typologie permet d'analyser les inégalités qui traversent aujourd'hui le monde du travail.

Serge Paugam, Le lien social, PUF, 2010.

1. Quelle est la différence entre le rapport au travail et le rapport à l'emploi ?
2. Quelles transformations ont affectés ces deux dimensions de l'intégration professionnelles ?
3. Résumez sous forme d'un tableau le type idéal de l'intégration professionnelle ainsi que ses trois déviations possibles.

#### D. L'Etat

Document 19 :

Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais que des efforts sont accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Le lien de citoyenneté est en quelque sorte supérieur aux autres, puisqu'il est censé dépasser et transcender tous les clivages, les oppositions et les rivalités. (...) Il est usuel aujourd'hui de distinguer les droits civils qui protègent l'individu dans l'exercice de ses libertés fondamentales, notamment face aux empiètements jugés illégitimes de l'État, les droits politiques qui lui assurent une participation à la vie publique, et les droits sociaux qui lui garantissent une certaine protection face aux aléas de la vie.

Serge Paugam, Ibid.

1. Expliquez la phrase soulignée.
2. Quels sont les trois types de droit dont sont assurés de pouvoir bénéficier les individus grâce à leur statut de citoyen ?

Document 20

Pour compléter l'analyse socio-historique, il faut insister sur un autre facteur fondamental à

savoir, la mise en place d'un système de protection sociale généralisée. Non seulement les individus sont complémentaires les uns des autres – ou interdépendants –, mais encore ils vont se doter d'un système institutionnalisé de solidarité à l'échelle de la nation. Ce mouvement va contribuer à renforcer la sécurité de tous – et, par conséquent, des plus démunis. Ce système de protection aura des effets sur l'ensemble des liens qui rattachent l'individu à la société. Au fur et à mesure que l'individu voit son existence encadrée par des mécanismes universels de protection, il peut aussi plus facilement se libérer des contraintes et des exigences liées aux formes de protection plus traditionnelles, comme la famille, le voisinage, les corporations, c'est-à-dire tout ce qui constitue le socle de protection rapprochée. Cela ne signifie pas que l'individu est appelé à se couper de ces relations protectrices, mais il en est devenu moins dépendant.

Serge Paugam, *Ibid*

1. Pourquoi le développement d'assurances sociales collectives et obligatoires est inséparable du mouvement d'individualisation ?

Document 21 :

Le système français de Sécurité sociale initié par le juriste Pierre Laroque en 1945 s'inspire de ces deux grandes conceptions : il conserve la logique d'un système assurantiel, financé par des cotisations des travailleurs, mais vise à la mise en place d'un système généralisé, centralisé et global de sécurité sociale.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intervention de l'État dans l'économie et la société prend toute son ampleur, avec la généralisation des systèmes de Sécurité sociale et la mise en place des politiques de redistribution des revenus. Elle se traduit notamment par une hausse importante de la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale dont le taux passe ainsi de 10 % du PIB, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, à plus de 50 % du PIB dans certains pays européens. Mais le ralentissement de la croissance au milieu des années 1970 et la modification du contexte économique suscitent des interrogations sur cette intervention, qui semble confrontée à une crise d'une triple nature :

Une crise de solvabilité.

Le financement de la protection sociale est rendu de plus en plus difficile, en raison du ralentissement de la croissance et de l'augmentation des besoins sociaux. Ces difficultés se traduisent par une progression continue du taux de prélèvements obligatoires.

Une crise d'efficacité.

Les inégalités se creusent malgré l'effet redistributif de la protection sociale ; les dispositifs mis en place dans le passé paraissent de moins en moins adaptés aux besoins d'une société qui s'est beaucoup transformée (ex des retraites ou des politiques familiales) ; enfin, les prélèvements effectués sur l'activité économique semblent, pour certains, contre-productifs, et nuiraient à la croissance.

Une crise de légitimité.

La solidarité nationale fondée sur un système de protection collective semble se heurter à une montée des valeurs individualistes. En effet, les mécanismes impersonnels de prélèvements et de prestations sociales, caractéristiques de l'État-providence, ne satisfont plus des citoyens à la recherche de relations moins anonymes et d'une solidarité davantage basée sur des relations inter-individuelles. L'État-providence doit également affronter l'effacement des cadres collectifs de cohésion (solidarités nationale et professionnelle) devant la montée des logiques de privatisation du risque.

Les difficultés de financement de la protection sociale, les doutes quant à son efficacité et à sa légitimité caractériseraient, selon certains, une "crise de l'État-providence". Un tel constat doit malgré tout être nuancé. En effet, si les limites rencontrées depuis une vingtaine d'années par les différents systèmes d'État-providence démontrent la nécessité d'engager des réformes profondes, l'État et ses systèmes de régulation collective demeurent aujourd'hui les meilleurs garants de la cohésion sociale. L'État-providence doit certes adapter son intervention aux évolutions de son environnement économique (concurrence sociale dans une économie mondialisée, vieillissement démographique, nouveaux comportements économiques et sociaux) et répondre de manière adéquate à l'émergence de nouveaux besoins sociaux (exclusion, dépendance), mais il demeure le socle d'un véritable "modèle social européen".

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/etat-providence.html>

1. Résumez les trois dimensions de « la crise de l'Etat-providence »
2. Pourquoi cette « crise » doit-elle être nuancée ?

Conclusion :

#### **Faire de la cohésion sociale une valeur**

En dépit des difficultés et des incertitudes qu'elle soulève, le fait de privilégier cette dernière option, en continuité avec le point de vue qui a été soutenu tout au long de ce propos, suppose que l'on fasse de la cohésion sociale une valeur, et même la valeur de référence devant présider à l'organisation de la vie en société. On pourrait le contester et prétendre, comme le font aujourd'hui les orientations libérales ou néolibérales, que la libération complète du marché afin de maximiser la capacité de produire des richesses est l'impératif catégorique auquel une société moderne doit se plier, quelles qu'en puissent être les conséquences sociales. Cette position n'est pas réfutable seulement par des raisons, pas plus que n'est strictement démontrable la position que nous avons défendue ici. Elle repose sur un choix de valeur, ou de société. À savoir qu'il est meilleur et plus digne de vivre dans une société de semblables, une société solidaire, ou intégrée, dont tous les membres sont unis par des relations de réciprocité, plutôt que dans une société menacée d'être clivée par les exigences impitoyables de la concurrence économique entre gagnants et perdants, nantis et malheureux, inclus et exclus. Si choix il y a, il est entre la volonté de vivre dans une société animée par le souci du bien commun, ou de se contenter de former un conglomerat d'individus qui n'auraient d'autre objectif que d'imposer, à leurs risques et périls d'ailleurs, leur intérêt privé.

Robert Castel in Les mutations de la société française, Les grandes questions économiques et sociales, La découverte, 2007